

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le neuf avril deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le trois avril deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Karine IRR, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service des Affaires financières

DÉLIBÉRATION N° 2018_028 DU 09/04/2018

OBJET : SUBVENTIONS 2018 VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le budget primitif relatif à l'exercice 2018 ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations, ainsi que de la participation des citoyens à la vie de la cité ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU – Conseiller municipal délégué aux affaires financières

EXPOSÉ

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune de Saint-Jean-de-Monts développe un partenariat avec les associations, en accordant des subventions de fonctionnement courant et des subventions exceptionnelles, notamment pour l'organisation de manifestations.

En réponse aux demandes émanant de diverses associations, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des propositions qui figurent dans le tableau joint en annexe. La détermination des montants de subventions allouées doit se tenir en l'absence des élus intéressés, notamment en tant que membres de bureaux associatifs : ils sont donc tenus de quitter la salle et de s'abstenir de participer au vote des subventions.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, en l'absence des élus intéressés, notamment en tant que membres de bureaux associatifs, le Conseil municipal,

Par 23 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION (vote à main levée – 23 votants) :

- **DÉCIDE** d'accorder au titre de l'exercice 2018 les subventions dont le détail figure en tableau annexe, pour un montant global de **573 003,21 €** :
 - subventions de fonctionnement « ordinaires », pour un montant de 505 603,21 € ;
 - subventions exceptionnelles, pour un montant de 67 400,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir, notamment lorsque la subvention versée est supérieure à 23 000 €.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 10 avril 2018

Le Maire,



André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTÉ TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.